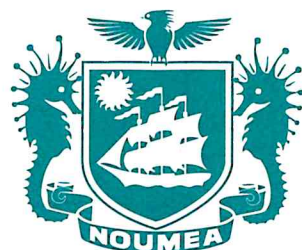


MCG
Interne : 4636



VILLE DE NOUMEA

ARRÊTÉ N°2025/1520**MODIFIANT L'ARRÊTÉ N°2025/1278 DU 20 JUIN 2025 PORTANT OUVERTURE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DU CADRE D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE DES COMMUNES DE NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Le Maire de la Ville de Nouméa,

Vu la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 231 du 13 décembre 2006 portant statut particulier des cadres d'emplois des personnels de la filière administrative des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 387 du 11 juin 2008 fixant les épreuves, programmes et modalités d'accès aux cadres d'emplois et des examens d'accès aux grades principaux des personnels de la filière administrative des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics.

Vu l'arrêté n° 1065 du 22 août 1953 modifié portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie;

Vu l'arrêté du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n° 2008-2099/GNC du 29 avril 2008 fixant les épreuves, programmes et modalités des concours d'accès aux corps et examens d'accès aux grades principaux du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté du maire de la ville de Nouméa n° 2025/1278 du 20 juin 2025 portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de rédacteur principal du cadre d'emplois des rédacteurs d'administration générale de la filière administrative des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics,

Considérant qu'il convient de modifier les dates des épreuves orales et de publication des candidats admis,

ARRETE :**ARTICLE 1^{er} :**

L'article 2 de l'arrêté n° 2025/1278 du 20 juin 2025 susvisé est modifié de la manière suivante :

Au lieu de :

Le calendrier de cet examen est fixé de la manière suivante :

Date	Etape
20 juin 2025	Ouverture des inscriptions
11 juillet 2025	Clôture des inscriptions
13 août 2025	Epreuve écrite d'admissibilité
6 et 7 octobre 2025	Epreuve orale d'admission
8 octobre 2025	Publication des candidats admis

Lire :

Le calendrier de cet examen est fixé de la manière suivante :

Date	Etape
20 juin 2025	Ouverture des inscriptions
11 juillet 2025	Clôture des inscriptions
13 août 2025	Epreuve écrite d'admissibilité
1 ^{er} et 3 octobre 2025	Epreuve orale d'admission
6 octobre 2025	Publication des candidats admis

Le reste demeure sans changement.

ARTICLE 2 :

Le délai de recours contre le présent arrêté auprès du Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 3. -

Le présent arrêté sera enregistré, transmis au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publié par voie d'affichage et au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie.

NOUMEA, LE - 4 JUIL. 2025

LE MAIRE,

Pour le Maire absent,



Chantal BOUYE
2^e adjointe au Maire
chargée de la politique de la famille,
du handicap et de la démo-cratie



DESTINATAIRES :

Subdivision Administrative Sud	-1
DRH (CL + SEF)	-2
Affichage Mairie et Annexes	-8
CCAS et CDE	-2
DRHFPNC	-1
JONC (Publication)	-1